

\_\_\_\_\_ (réservé à l'administration)

**Fiche à compléter (en lettres majuscules) et à retourner signée par courriel à [maneo@normandie.fr](mailto:maneo@normandie.fr)  
ou par courrier au : STPR Manche - CS 94459 - 50009 Saint-Lô Cedex.**

**Délais de traitement du dossier : 15 jours**

## TITULAIRE DE LA CARTE

Nom ..... Prénom .....

Date de naissance ..... / ..... / ..... Sexe  F  M

Adresse .....

1 Code postal ..... Commune .....

N° de téléphone fixe ..... mobile ..... courriel .....

Situation  Salarié  Etudiant  Retraité  Apprenti  Scolaire  Autres

Pour recevoir des informations en cas d'intempéries ou de perturbations sur le réseau un numéro de mobile est nécessaire. J'accepte que mes coordonnées soient utilisées à cet effet.

## REPRESENTANT LEGAL / TUTEUR (À remplir uniquement si différent du titulaire de la carte)

Nom, prénom .....

2 Adresse complète .....

## INFORMATIONS SCOLAIRES (À remplir uniquement pour les élèves ne respectant pas le règlement des transports scolaires)

Etablissement scolaire fréquenté ..... Commune .....

3 Classe fréquentée (ex : 6<sup>e</sup>, terminale...) .....  demi-pensionnaire  interne

## TRAJET

Point de montée ..... Commune .....

Point de descente ..... Commune .....

4 N° de circuit scolaire .....

Jours d'utilisation prévus  Lundi  Mardi  Mercredi  Jeudi  Vendredi Fréquence d'utilisation prévue  Régulière  Occasionnelle

## MODE DE PAIEMENT

5  chèque  mandat  espèces\*  carte bancaire\*  
(\* uniquement au STPR Manche - 98 route de Condol - Saint-Lô)

6  J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

## NOTICE EXPLICATIVE

**Attention : une fiche d'inscription incomplète ou mal remplie vous sera renvoyée**

La carte 12 trajets sur circuits scolaires est utilisable uniquement sur le circuit scolaire inscrit sur la carte (sous réserve de places disponibles, notamment après les inscriptions de la rentrée scolaire).

La carte doit être présentée au conducteur lors de la montée dans l'autocar afin qu'il indique le jour d'utilisation.

Cette carte est rigoureusement personnelle et doit pouvoir être présentée, accompagnée d'une pièce d'identité, en cas de contrôle.

Toute utilisation non conforme à ces dispositions constitue une situation irrégulière pouvant entraîner des sanctions.

### • Fiche d'inscription

Renseignez impérativement les cadres ①, ③, ④ et ⑤ et le cadre ② si besoin

Apposez votre signature dans le cadre ⑥.

### • Tarif

23 € TTC (dont TVA à 10 % : 2,09 €)

### • Validité

La carte est valable durant l'année scolaire 2018-2019. Il est à noter que les circuits scolaires ne fonctionnent pas les mercredis après-midi ni pendant les vacances scolaires (calendrier déterminé par l'inspection académique de la Manche).

### • Règlement

- par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de la régie des transports (encaissement immédiat).
- par mandat libellé à l'ordre de la régie des transports.
- en espèces ou par carte bancaire en vous rendant au STPR, 98 route de Candol à Saint-Lô (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h45 et de 13h30 à 17h).

### • Duplicata

En cas de perte ou de vol, aucun duplicata ne sera délivré. L'utilisateur devra racheter une nouvelle carte s'il souhaite continuer à prendre le transport manéo.